

RAPPORT N° 04/4-34
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES & DROITS DE PLACE

TARIFICATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
A L'OCCASION DE LA 6^{ème} BRADERIE COMMERCIALE DU 6 AU 15 AOUT 2004

La 6^{ème} Braderie du Bas Leclerc s'est tenue du vendredi 6 au dimanche 15 août 2004 sur la portion de la rue Mal Leclerc comprise entre le Boulevard de l'Océan et la rue Voltaire.

A cette occasion, et en l'absence de délibération du Conseil fixant spécifiquement les tarifs applicables à cette manifestation, ceux de la dernière édition furent reconduits ; en application des délégations que le Conseil a accordées au Maire pour la fixation de tarifs à caractère non fiscal, soit :

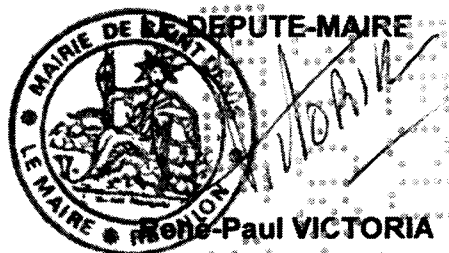
Tarifs d'occupation du Domaine Public *			
COMMERCANTS	Jusqu'à 4 ml	De 4 à 7 ml	Au delà de 7 ml
Sédentaires	38,00 Euro/ml	53,00 Euro/ml	68,00 Euro/ml
Non sédentaires	57,00 Euro/ml (74,00 Euro/ml	96,00 Euro/ml

- tarifs pour la durée de manifestation : 10 jours

La manifestation ayant déjà eu lieu, il vous est donc demandé :

- 1) d'entériner les tarifs de la 6^{ème} Braderie du Bas Leclerc dont les recettes ont été recouvrées - comme les années précédentes - par le Régisseur du Domaine Public au profit de la Régie Marchés & Droits de Place.
- 2) D'autoriser le reversement de ces recettes à la Commune à hauteur de 83%, déduction faite des frais de gestion supportés par la Régie au titre de l'organisation de la manifestation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



DELIBERATION N° 04/4-34
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 août 2004

OBJET**REGIE MARCHES & DROITS DE PLACE**

TARIFICATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
A L'OCCASION DE LA 6^{ème} BRADERIE COMMERCIALE DU 6 AU 15 AOUT 2004

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/4-34 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI / 12^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Développement Economique, Tourisme et Coopération / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Entérine les tarifs de la 6^{ème} Braderie du Bas Leclerc dont les recettes ont été recouvrées - comme les années précédentes - par le Régisseur du Domaine Public au profit de la Régie Marchés & Droits de Place. Soit :

Tarifs d'occupation du Domaine Public *			
COMMERCANTS	Jusqu'à 4 ml	De 4 à 7 ml	Au delà de 7 ml
Sédentaires	38,00 Euro/ml	53,00 Euro/ml	68,00 Euro/ml
Non sédentaires	57,00 Euro/ml	74,00 Euro/ml	96,00 Euro/ml


- tarifs pour la durée de manifestation : 10 jours

DELIBERATION N° 04/4-34

ARTICLE 2

Autorise le reversement de ces recettes à la Commune à hauteur de 83 % déduction faite des frais de gestion (17 %) supportés par la Régie Marchés et Droits de Place pour la participation à l'organisation de cette manifestation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **27 AOUT 2004**

 **LE DEPUTE-MAIRE**

René-Paul VICTORIA

